

# L'Union

## Lutte antitabac



Union Internationale Contre  
la Tuberculose et les Maladies Respiratoires

Département du Contrôle du Tabac

# La lutte antitabac à L'Union

*La consommation de tabac est de loin la plus importante cause de décès évitable dans le monde, et elle représente non seulement un facteur de risque de maladies respiratoires, telles que la broncopneumopathie chronique obstructive et le cancer du poumon, mais également de quantité d'autres maladies. Les pathologies liées au tabac tuent chaque année plus de cinq millions de personnes, en particulier dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.*

*L'Union a pris conscience de la nécessité de prendre des mesures contre la consommation de tabac et œuvre dans le domaine de la lutte antitabac depuis plus de 25 ans. Elle a défini des stratégies pratiques pour réussir à combattre le tabagisme dans les pays à revenus faibles et intermédiaires ; elles ont été favorisées par l'adoption de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé en 2003, par son entrée en vigueur en 2005, puis par la publication de la stratégie de lutte antitabac de l'OMS baptisée MPOWER.*

*Depuis la fin de 2006, L'Union participe activement à l'initiative Bloomberg pour la lutte antitabac (« Bloomberg Initiative to Reduce Tobacco Use ») en s'employant à mettre en œuvre des interventions pour combattre le tabagisme dans les pays qui paient le plus lourd tribut aux maladies liées au tabac.*

**L'Union s'efforce de garantir la viabilité à long terme des programmes de lutte antitabac. Elle s'emploie à cet effet :**

**À garantir la mise en œuvre efficace de la CCLAT et du programme MPOWER**, en favorisant la ratification de cette Convention-cadre et l'établissement d'obligations capitales comme dispositif essentiel à la réduction de la consommation de tabac ;

**À renforcer les capacités consacrées à la lutte antitabac**, en proposant des programmes intégrés de subventions, de formation, de mentorat et d'assistance technique ;

**À renforcer la viabilité de la lutte antitabac**, grâce à la mise en place de liens et de réseaux permettant d'améliorer l'accès au financement, et à l'exploitation de toutes les possibilités de promotion de la lutte antitabac dans le cadre de l'action sanitaire relative aux maladies non transmissibles en général ;

**À protéger les politiques adoptées contre l'ingérence de l'industrie du tabac et autres intérêts**, en se mobilisant, y compris en collaboration avec ses partenaires, pour surveiller et déjouer les stratégies des industriels du tabac, en veillant pour cela à l'application de l'article 5.3 de la CCLAT.



# Pourquoi la lutte antitabac est-elle importante ?

## LA CONSOMMATION DE TABAC DANS LES PAYS À REVENUS FAIBLES ET INTERMÉDIAIRES

Le tabac est le seul produit légal qui tue la moitié de ses consommateurs, mais aussi des centaines de milliers de non-fumeurs. Si rien n'est fait pour freiner l'épidémie de tabagisme, la consommation de tabac aura causé plus de huit millions de décès par an d'ici 2030.

Du fait de l'ouverture de nouveaux marchés dans le monde et de la diminution des ventes de tabac dans les pays à revenus élevés, l'industrie du tabac a recours à des techniques marketing et commerciales de plus en plus agressives dans les pays en développement. Plus de 80 % des fumeurs vivent dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Dans les familles les plus pauvres, les dépenses de tabac représentent jusqu'à 10 % des revenus du ménage, un argent qui serait bien mieux utilisé s'il servait à acheter de la nourriture. Du fait des maladies liées au tabac, les structures de santé publique ont du mal à faire face à l'augmentation de la demande relative aux services qu'elles assurent.

## LE TABAC EST UN FACTEUR IMPORTANT DE RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES

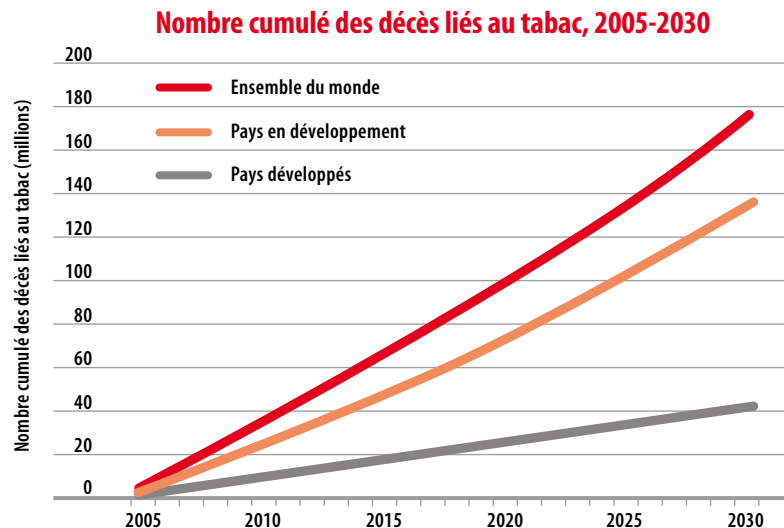
Le tabac est un facteur de risque commun à toutes les grandes maladies non transmissibles, notamment le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. D'après l'Organisation mondiale de la santé, 1,5 million de décès prématurés par an sont dus à un cancer lié à la consommation de tabac, et celle-ci représente, d'une façon générale, un décès imputable à une maladie non transmissible sur six.

Les maladies non transmissibles provoquent non seulement de la souffrance et des décès, mais elles aggravent en plus la pauvreté des pays à revenus faibles et intermédiaires du fait de la perte de productivité qu'elles entraînent et de la charge qu'elles font peser sur les services de santé.

La réduction de la consommation de tabac grâce à la mise en œuvre de programmes efficaces de lutte antitabac aura donc des conséquences bénéfiques pour la santé publique, mais permettra également de combattre la pauvreté et de s'attaquer aux inégalités en matière de santé. L'application de la CCLAT est un élément décisif de la lutte contre l'augmentation des maladies non transmissibles dont le coût, d'après le Forum économique mondial, s'élèvera à trois milliards de dollars U.S. si des mesures appropriées ne sont pas prises rapidement.

*Les activités de L'Union dans le domaine de la lutte antitabac bénéficient du soutien de la fondation Bloomberg Philanthropies sous la forme d'une aide gérée par la World Lung Foundation.*

*80 % des fumeurs vivent dans des pays à revenus faibles et intermédiaires.*



Source : Mathers CD, Lonca D. Projections of global mortality and burden of disease 2002 to 2030. *PLOS Medicine*, 2006, 3(11):e442.

# Inverser le cours de l'épidémie de tabagisme

Afin de soutenir les efforts engagés à l'échelle mondiale dans le domaine de la lutte antitabac, L'Union centre son action sur plusieurs **politiques essentielles** qui se sont avérées efficaces pour réduire la consommation de tabac. Le respect de ces politiques aide les pays à tenir leur engagement vis-à-vis de la CCLAT, à laquelle 174 pays ont aujourd'hui souscrit.

*Une hausse des prix de 10 % entraîne une baisse de la consommation pouvant aller jusqu'à 8 % dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.*

## ► TAXATION

L'augmentation du prix du tabac par le biais de taxes est de loin le moyen le plus efficace de réduire la consommation. L'Union est favorable à ce que les gouvernements, les législateurs et les défenseurs de la lutte antitabac conçoivent, appliquent et augmentent les taxes nationales sur le tabac. Parmi les pays qui ont pratiqué une hausse des taxes sur les produits du tabac figurent l'Égypte (+ 40 % pour les cigarettes et + 100 % pour le tabac pour narguilé, ou pipe à eau) et le Mexique (où ces taxes représentent désormais jusqu'à 37 % du prix de détail).

## ► MESURES RELATIVES À L'INTERDICTION DE FUMER

Les mesures relatives à l'interdiction de fumer sont essentielles car il n'existe pas de niveau d'exposition qui ne soit pas dangereux pour les fumeurs passifs. Bien que ces mesures soient relativement plus faciles à mettre en place que d'autres mesures de lutte antitabac, seuls 5,4 % de la population mondiale sont protégés par une législation globale concernant l'interdiction de fumer. L'Union collabore avec les pouvoirs publics dans le but d'élaborer des lois nationales dans ce domaine et soutient l'action des organisations – hôpitaux, établissements scolaires, installations sportives – en faveur de l'application des politiques antitabac.

Ces mesures ont constitué l'une des plus grandes réussites du programme de subventions de l'initiative Bloomberg.

## ► AVERTISSEMENTS SANITAIRES

Les avertissements sanitaires graphiques sur les paquets de cigarettes encouragent les utilisateurs à arrêter de fumer et dissuadent les non-fumeurs de commencer à fumer. L'Union travaille en coopération avec les pouvoirs publics et les ONG afin de légiférer sur la taille, le contenu et la forme des avertissements sanitaires apposés sur tous les produits du tabac. Au Pakistan, en Égypte, au Népal, à Madagascar, au Niger et au Mexique, des campagnes ont permis de mettre en place ces mises en garde.

*Le tabagisme passif provoque plus de 600 000 décès prématurés par an.*

## ► INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ EN FAVEUR DU TABAC, DU PARRAINAGE ET DE LA PROMOTION

L'influence de la publicité pour le tabac sur l'augmentation de la consommation est un fait avéré. L'Union propose des formations pour contrer les stratégies publicitaires des industriels et soutient la législation interdisant la promotion du tabac sous toutes ses formes, depuis la publicité sur les lieux de vente jusqu'aux parrainages. Le Brésil, le Népal et le Niger figurent parmi les pays qui ont récemment imposé ce type d'interdiction.



**Les succès remportés récemment dans la lutte antitabac :**

En Inde, un guide a été diffusé auprès des professionnels de santé de plusieurs États et traduit dans plusieurs langues régionales. Il permet à ces professionnels d'informer les patients sur les méfaits de la consommation de tabac et sur les méthodes de sevrage.

Le bureau de L'Union en Russie mène une action au niveau national et, depuis 2009, les recommandations pour des soins de santé sans tabac mises au point par des experts de L'Union sont utilisées dans le cadre des programmes de formation régionaux proposés par le Ministère de la Santé. Ces documents servent également aux étudiants en médecine de cycle supérieur.

Dans la région du Moyen-Orient, la législation antitabac figure au premier plan des priorités. En Égypte, en 2010, des initiatives antitabac ont été lancées dans deux villes, Alexandrie et Port-Saïd. Au Pakistan, la détermination des pouvoirs publics en faveur de la législation antitabac ne faiblit pas et Islamabad a été déclarée ville sans tabac.



## SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX PAYS PRIORITAIRES

Les bureaux régionaux de L'Union en Inde, en Chine, en Égypte, au Mexique, en Russie et à Singapour attribuent des subventions accordées par la *Bloomberg Initiative to Reduce Tobacco Use* en collaboration avec la *Campaign for Tobacco-Free Kids*. Ces bureaux proposent également une aide technique aux gouvernements afin de les aider à gérer et à mettre en place les programmes de lutte antitabac. Cette aide prend également la forme de conseils juridiques sur l'élaboration des législations, qui sont dispensés par une équipe internationale d'experts en droit. Ces subventions octroyées sur sélection des dossiers financent des programmes de lutte antitabac dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, l'accent étant particulièrement mis sur les quinze pays prioritaires qui rassemblent les deux tiers des fumeurs dans le monde.

Grâce aux subventions de l'initiative Bloomberg, les gouvernements et les ONG peuvent recevoir jusqu'à 500 000 dollars U.S. par an pour mener des actions efficaces visant à faire baisser la consommation de tabac.

Depuis le lancement de ce programme de subventions en 2007, L'Union a collaboré avec plus de 80 organisations dans plus de 30 pays.

L'Union aide en permanence les bénéficiaires des subventions à mener à bien leurs projets. Les projets actuels portent sur l'augmentation des taxes sur le tabac, l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac, l'imposition d'avertissements graphiques du danger pour la santé et d'autres initiatives fondées sur des données solides.

## LISTE DES 15 PAYS PRIORITAIRES :

*Chine, Inde, Indonésie, Russie, Bangladesh, Brésil, Mexique, Turquie, Pakistan, Égypte, Ukraine, Philippines, Thaïlande, Vietnam et Pologne*

## RENFORCEMENT DES PROGRAMMES NATIONAUX DE LUTTE ANTITABAC DANS LE MONDE

L'engagement des gouvernements en faveur de la lutte antitabac est déterminant si l'on veut que les pays s'acquittent de leurs obligations vis-à-vis de la CCLAT, mais il reste l'un des plus grands défis que nous ayons à relever. Malgré les contraintes, nous continuons à constater une amélioration des programmes de lutte antitabac menés sous l'égide des gouvernements; ils donnent souvent des résultats immédiatement tangibles, par exemple les initiatives relatives à l'interdiction de fumer.

Grâce à des relations de travail constructives et collectives entretenues avec divers groupes (ministères, établissements publics de santé et universités), plusieurs pays, notamment la Chine, l'Indonésie, l'Inde et le Bangladesh, ont adopté une législation et des politiques antitabac d'importance. L'Union soutient également la société civile au regard du rôle décisif qu'elle joue dans les initiatives en matière de lutte contre le tabac.

Les subventions attribuées par L'Union ont surtout été consacrées à l'élaboration et à l'application des politiques recommandées au titre de la stratégie MPOWER. Il a ainsi été possible de mettre en place une solide infrastructure afin que la lutte antitabac fasse partie intégrante des programmes de santé publique du monde entier.

L'Union se donne pour tâche de garantir la viabilité des programmes après la fin de la période couverte par les subventions de l'initiative Bloomberg. Le financement est destiné à favoriser le lancement des initiatives de lutte antitabac qui encourageront les programmes permanents, notamment dans les quinze pays prioritaires.

La Chine a mis en place, en mars 2011, un plan national de développement qui comprend des mesures visant à protéger le public contre le tabagisme passif. En août 2011, Harbin a adopté la législation antitabac la plus stricte jamais instaurée au niveau local, qui était également la première législation conforme à l'article 8 de la CCLAT.

Deux ans après l'entrée en vigueur des lois antitabac à Bogor (Indonésie), un sondage d'opinion publique a permis d'établir que la politique d'interdiction à 100 % de la consommation de tabac était mieux acceptée par la population, dont le soutien est passé de 90 % en 2009 à 94 % en 2011.

Depuis que le Bangladesh a ratifié la CCLAT en 2003, il a fait progresser sa législation antitabac grâce à la coopération entre les ministères concernés et la société civile. L'interdiction de fumer dans les transports publics s'étend désormais au réseau des transports par voie d'eau, qui représente environ 10 % du système de transports publics du pays.

En avril 2010, le Népal a adopté une loi antitabac générale qui instaure l'interdiction de fumer dans les lieux publics, sur le lieu de travail et dans les transports publics. Cette nouvelle loi prévoit également que les avertissements sanitaires graphiques occupent 75 % de la surface des emballages de produits du tabac. La publicité pour les produits du tabac est désormais également interdite.

# Les formations et les ressources techniques permettent de diffuser les connaissances les plus récentes



Les formations techniques sur la lutte antitabac font partie intégrante de nos activités, de même que la publication de documents d'information et d'orientation, de rapports et de lignes directrices sur ce thème. Ces formations portent sur les mesures MPOWER prévues par la Convention-cadre pour la lutte antitabac, qui ont pour but d'inverser le cours de l'épidémie de tabagisme. Nos bureaux régionaux permettent aux pouvoirs publics et aux organisations de la société civile d'accéder facilement aux connaissances les plus récentes. Les formations sont l'occasion, pour les responsables politiques locaux, de dialoguer avec des spécialistes internationaux de la lutte antitabac.

Les personnes qui ont participé à nos ateliers ont tiré parti des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises pour apporter leur contribution à la législation de leur pays.

Il existe également des cours de droit, qui sont pour l'instant dispensés en Amérique latine. Cette région a en effet un besoin accru en compétences dans le domaine juridique du fait des obstacles que l'industrie du tabac et les groupes d'intérêts dressent contre les nouvelles lois antitabac.

L'atelier Coalitions efficaces de lutte contre le tabagisme, qui a été expérimenté en 2010, a pour but de permettre aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour coopérer et lutter efficacement contre la consommation de tabac.

Depuis leur lancement en 2007, ces formations techniques et administratives ont attiré 2 400 participants venus de plus de 36 pays et elles font l'objet d'une forte demande.

L'Union propose également une série de cours de gestion afin de permettre aux professionnels concernés de gérer de façon plus efficace les programmes de lutte antitabac.

Les thèmes de ces cours sont les suivants :

- > **Gestion et direction**
- > **Gestion budgétaire et financière**
- > **Gestion des ressources humaines**
- > **Gestion des responsables**
- > **Gestion de projets**

Après avoir suivi ces formations, les participants ont élaboré des plans d'action afin de soutenir les efforts déployés par leurs gouvernements pour tenir les engagements pris au titre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac.

## **FOURNITURE DE CONSEILS JURIDIQUES SUR LA LUTTE ANTITABAC**

*L'importance des populations et les taux élevés de fumeurs, notamment parmi les hommes, ont fait de l'Amérique latine un important centre stratégique de la lutte antitabac. Cette région a récemment accompli d'importants progrès dans la lutte antitabac, malgré les difficultés liées notamment au commerce illicite des produits du tabac et à l'importance de l'agriculture du tabac. Le manque de volonté politique et la lenteur de la mise en œuvre des initiatives ont également eu un effet dissuasif sur les partisans de la lutte antitabac. Néanmoins, quatorze pays de la région, dont l'Argentine, l'Équateur, le Mexique et le Pérou, ont adopté une législation.*

*Le personnel de L'Union dans la région possède une grande expérience dans le domaine du droit et il est à la disposition des pouvoirs publics, des députés et des ONG pour leur fournir des conseils juridiques sur l'élaboration d'une législation antitabac dans la région.*

### **Parmi les bons résultats constatés récemment, citons les suivants :**

- > Le Mexique a adopté une réglementation contre le tabac en 2009 et une loi sur les avertissements des dangers pour la santé en 2010 ;
- > Le Pérou et l'Équateur accomplissent eux aussi des progrès en matière de lois antitabac et ont mis en place des politiques dans ce domaine en 2011 ;
- > Depuis 2010, Buenos Aires, en Argentine, est une ville sans tabac et cette mesure a été suivie de l'adoption d'une politique d'interdiction du tabac à l'échelle nationale en juin 2011.



## **LES GRANDES MANIFESTATIONS ET LES RENCONTRES SPORTIVES DISENT ADIEU AU TABAC**

Les grandes manifestations sportives et culturelles offrent des occasions de sensibiliser le public aux méfaits de la consommation de tabac et d'instaurer des mesures relatives à l'interdiction de fumer.

En prévision des Jeux olympiques d'hiver de 2014 à Sochi, le Département des soins de santé de Krasnodar et le Gouverneur de la région de Krasnodar ont coopéré avec l'Assemblée régionale afin d'encourager les modes de vie sains dans la région.

L'Union a coopéré avec plusieurs comités d'organisation de grandes manifestations, par exemple celui des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2008 en Chine, afin de promouvoir l'idée de Jeux sans tabac. Le succès remporté lors de ces Jeux, dans un pays qui compte 300 millions de fumeurs et où environ un million de personnes meurent chaque année à cause du tabac, a été important et a encouragé d'autres grandes manifestations à interdire la consommation de tabac, par exemple :

- > *Les Jeux du Commonwealth, en Inde ;*
- > *La Coupe du monde de cricket, au Bangladesh ;*
- > *L'Expo de Shanghai, en Chine ;*
- > *Les 16<sup>e</sup> Jeux asiatiques, en Chine.*



## À propos de l'Union

L'Union se donne pour mission d'apporter des innovations, des compétences, des solutions et un soutien pour traiter les problèmes de santé qui touchent les populations à revenus faibles et intermédiaires. Avec près de 10 000 membres et abonnés originaires de 150 pays, L'Union s'organise autour d'un siège à Paris et des bureaux dans divers pays et régions du monde couvrant les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine, Moyen-Orient, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est. Ses sections scientifiques se consacrent à la tuberculose, au VIH, à la santé respiratoire, aux maladies non transmissibles, à la lutte antitabac et à la recherche. Chaque département effectue des travaux de recherche, fournit une assistance technique et propose des formations, ainsi que d'autres activités en matière de renforcement des capacités, qui débouchent sur des solutions de santé pour les populations pauvres.

Pour plus d'informations sur L'Union et son département de la lutte antitabac, consultez le site : [www.tobaccofreeunion.org](http://www.tobaccofreeunion.org).

### Devenir membre de L'Union

Il est possible de devenir membre de L'Union à titre individuel ou en tant qu'organisation. Consultez les pages consacrées au service d'adhésion, sur le site : [www.theunion.org](http://www.theunion.org).

© 2011 L'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires

L'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires est un organisme de bienfaisance enregistré en Écosse sous le numéro SC039880.

CRÉDITS PHOTOS : COUVERTURE, FARRAH MATEEN/AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE PHOTOSHARE - 2, ROCCO RORANDELLI/TERRAPROJECT - 4, MANKO ASSOCIATION, POLAND - 5, SAURABH MITTAL/AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE PHOTOSHARE - 6, L'UNION - 7, ROCCO RORANDELLI/TERRAPROJECT - 8, ROCCO RORANDELLI/TERRAPROJECT.



Union Internationale Contre  
la Tuberculose et les Maladies Respiratoires

68, boulevard Saint-Michel - 75006 Paris - France  
Tél. : (+33) 1 44 32 03 60 - Fax: (+33) 1 43 29 90 87  
union@theunion.org - [www.theunion.org](http://www.theunion.org)

8 Randolph Crescent - Edinburgh EH3 7TH - United Kingdom  
Tél. : (+44) 131 226 2428 - [tobaccofreeunion@theunion.org](mailto:tobaccofreeunion@theunion.org)  
[www.theunion.org](http://www.theunion.org)